

Communauté française. Il convient de la maintenir et non de régionaliser des compétences aussi importantes que l'Enseignement ou la Culture. De telles compétences sont essentielles tant pour les francophones en général que pour les francophones bruxellois.

Il faut concrétiser rapidement la volonté que vous exprimez dans la presse. Pour la soutenir, nous allons déposer un ordre du jour motivé visant à intégrer très rapidement au moins un ministre francophone bruxellois au sein du gouvernement de la Communauté française et visant à appuyer toutes les synergies, partenariats et politiques communes menés par les institutions francophones.

M. le Président. - Vous avez jusqu'à la fin de la séance pour nous transmettre le texte annoncé. Il sera voté lors de la prochaine séance.

L'incident est clos.

LA CRÉATION DE 33 NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL POUR PERSONNES LOURDEMENT HANDICAPÉES

DE MME FATIHA SAÏDI

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA
POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. le Président. - La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS). - Il est inutile de rappeler à quel point le manque de places en centres de jour et d'hébergement à Bruxelles est alarmant. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire quelques documents éclairants à ce propos tels que le livre blanc et les rapports d'auditions effectuées dans le cadre de nos travaux parlementaires. Depuis bientôt trois ans, des associations qui représentent des parents d'enfants lourdement handicapés et les professionnels qui les entourent dans leur quotidien attirent notre attention sur le manque de places pour ces enfants.

Cette situation n'est pas nouvelle au demeurant puisqu'elle perdure dans notre Région depuis de nombreuses décennies. Elle touche de manière accrue des personnes atteintes de handicap dès le moment où celles-ci atteignent l'âge de 18 ans.

Les auditions que nous avons menées pendant près d'un an nous ont permis d'entendre des témoignages douloureux. Elles nous ont aussi permis de percevoir de manière encore plus fine combien la question de la survie de la personne handicapée de grande dépendance après le décès de ses parents est angoissante. Ceci étant, ces auditions nous ont également permis de voir combien l'énergie déployée par les proches des personnes handicapées est grande. Leurs capacités d'organisation et de mobilisation sont importantes et c'est ainsi qu'ils obtiennent des résultats.

Le dernier en date est le soutien de la Commission communautaire française à l'asbl "Farra Bruxelles-Capitale". Mon information n'est pas complète car d'autres acteurs y sont probablement associés. Cette asbl devrait créer en principe 33 places pour l'accueil de personnes lourdement handicapées. L'asbl "Farra Bruxelles-Capitale" qui accueille, encadre et héberge les personnes handicapées mentales dispose actuellement sur deux sites différents d'une capacité de 32 places en centre de jour et de 16 places d'hébergement.

D'après les informations dont nous disposons, l'un de ces sites devrait être libéré pour la fin de l'année 2008. Cette date laisse donc encore une marge de manoeuvre aux responsables de

l'association et à ses occupants si toutefois ils ne doivent pas, pour des raisons que j'ignorerais, partir de manière prématurée.

Je saisis l'opportunité de cette information qui nous est parvenue par la presse, Madame la Ministre, pour faire également le point sur l'état d'avancement des autres initiatives que vous nous avez déjà présentées lors de nos travaux précédents.

En effet, si l'on se réjouit de la création des places que je viens d'évoquer, il n'en demeure pas moins que nous restons toujours très fortement déficitaires en la matière selon des chiffres avancés par différentes sources. Il est donc important et urgent de diversifier le plus largement possible l'offre de services, comme nous le soulignons en juillet dernier dans la proposition de résolution déposée par mes collègues et moi-même.

Dès lors, j'aimerais obtenir des informations complémentaires sur le projet HOPPA qui, aux dernières nouvelles, bénéficierait de toutes les données pour l'introduction d'un permis d'urbanisme auprès de la commune de Berchem. Il en va de même pour le projet "Condorcet/Estreda" ainsi que pour le projet de l'association "la Braise", qui disposerait d'un accord de bail emphytéotique avec la commune d'Anderlecht afin de disposer d'un terrain pour la construction d'un centre d'hébergement pour personnes cérébro-lésées.

J'ai introduit par ailleurs une demande de question à la Commission communautaire commune concernant le projet "Constellations". Nous y reviendrons bien évidemment lors d'une commission ou d'une séance plénière. Vu les informations éparses qui nous parviennent, Madame la Ministre, je souhaiterais avoir une photographie plus globale de la situation et vous poser les questions suivantes.

L'initiative de la création de cette maison réservée aux personnes handicapées a-t-elle déjà fait l'objet d'un avenant? Si oui, quels sont les délais de réalisation et leur budgétisation? Si non, quel est l'agenda fixé pour l'élaboration de cet avenant? Quelle capacité d'accueil totale la nouvelle maison pourra-t-elle offrir?

L'asbl "Farra Bruxelles-Capitale" pourra-t-elle occuper simultanément les nouveaux lieux et l'ancien site dont elle dispose jusqu'à échéance de son bail actuel, soit fin 2018? Quel est l'état d'avancement des projets HOPPA, Condorcet/Estreda et la Braise?

La proposition de résolution à laquelle je viens de faire allusion demandait que l'Observatoire francophone de la personne handicapée soit chargé de transmettre aux membres du Parlement un rapport annuel sur les capacités d'accueil des personnes handicapées en Région de Bruxelles-Capitale. Quelle suite a-t-elle été réservée à cette demande?

M. le Président. - La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). - Avec Mme Saïdi, nous revenons une fois de plus sur la question du manque de places d'hébergement pour les personnes lourdement handicapées et dépendantes, qui continue de peser sur les familles. Nous sommes quotidiennement confrontés à ces difficultés, spécialement en Région de Bruxelles-Capitale. J'ai également interpellé le gouvernement de la Communauté française sur ce même dossier. Il s'agit en effet d'une compétence de la Communauté française dont l'exercice a été délégué avec les difficultés financières que cela entraîne.

Ce dossier important sera d'autant plus efficacement traité qu'il y aura un maximum de concertation entre les entités concernées francophones mais aussi fédérales. Selon moi, l'avancement du bâtiment de la rue du Méridien est l'une des évolutions positives

C.R. N° 7 (2007-2008)

de ces derniers mois. Il a été confié à l'asbl "Les Briques du GAMP" par le pouvoir fédéral. La collaboration avec ce dernier produit donc des effets positifs.

Il est important que nous fassions le point de la situation. Les auditions et les études menées ont clairement montré qu'au moins 160 personnes de grande dépendance domiciliées à Bruxelles n'auraient pas reçu de réponse à leur demande d'admission en centre de jour ou d'hébergement. Ces chiffres sont importants puisque la presse fait état de 160 places en centres d'hébergement et de 200 places en centres de jour.

Les différents projets de la Commission communautaire française devraient permettre de créer 55 places en centres d'hébergement et 40 en centres de jour. Mais ces chiffres incluent l'asbl "Farra Bruxelles-Capitale" qui emménagera dans son nouveau bâtiment lorsqu'il aura été rénové. Il s'agit donc de la création de 8 places et non de 33.

Malgré ces avancées, il reste à créer le plus rapidement possible un minimum de 100 places. La question des projets lancés pour combler ce manque se pose. De nouveaux projets sont-ils à l'étude? Dans l'affirmative, lesquels?

Je reviens à la question de Mme Saïdi. D'anciens projets sont en suspens depuis des années. Le projet HOPPA permettra la création de 25 places pour 2010 en centres de jour et d'hébergement. Son coût total s'élèvera à 3.980.000 €. Y ont notamment participé la Commission communautaire française - à raison de 2 millions d'€ - ainsi que la Loterie nationale et Cap 48. Mais il reste encore 1 million d'€ à dégager. Quelles démarches avez-vous entreprises pour soutenir le projet HOPPA?

Toujours à propos de HOPPA, le fait de ne pas mener les deux chantiers - centres de jour et d'hébergement - simultanément entraînera un surcoût évalué à 6 ou 7%. Est-il possible de l'éviter? Quelles pistes sont-elles envisagées? Si d'autres projets sont en chantier, peut-on les aider simultanément?

Ma deuxième question, relative aux projets en cours, concerne La Braise. Cette asbl a été créée en 2003 et les demandes sont toujours importantes. Où en est-on sur ce plan?

Ma troisième question concerne "Le Méridien" et la prise en charge de l'encadrement. En effet, outre les briques, le poste le plus important est l'accompagnement des personnes handicapées. Quels sont dès lors les engagements qui ont été pris non seulement pour le transfert de places mais aussi pour les places supplémentaires?

Où en est la commission commune Wallonie-Bruxelles et Communauté française en matière de Santé et d'Affaires sociales, prévue lors des accords de la Saint-Quentin? Des personnes devaient être désignées et je voudrais savoir si cette commission fonctionne.

Enfin, comment avance le futur accord de coopération avec la Région wallonne quant à la prise en charge des frais et la libre circulation des personnes handicapées?

M. le Président.- La parole est à M. Hervé Doyen.

M. Hervé Doyen (cdH).- Je n'ajouterais pas de questions car elles ont toutes déjà été posées. Je voudrais simplement apporter une information. J'ai déjà prévenu Mme la ministre que la commune de Jette a adopté en collège la semaine dernière le principe de la cession de deux terrains, sous la forme d'un canon emphytéotique à un euro symbolique, à l'asbl "Condorcet", dont l'objet est de s'occuper de personnes handicapées adultes autistes. Les projets de bail et de canon sont prêts et seront à l'ordre du jour du

prochain conseil communal. Je m'attacherai à essayer d'y obtenir une majorité.

M. le Président.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique de l'aide aux personnes handicapées.- Le sujet de votre interpellation a très souvent été évoqué. La demande de places en centres de jour et d'hébergement à Bruxelles pour des personnes lourdement handicapées est très importante. Pour ceux qui en douteraient encore, le recensement que nous avons réalisé, et qui est d'ailleurs encore incomplet, le prouve clairement.

Malgré le constat selon lequel actuellement quelque 200 demandes ne sont pas satisfaites, je voudrais apporter une note optimiste. De nombreux projets sont en phase de concrétisation et je vais les passer en revue.

Je commencerai par le bâtiment Méridien. A la suite des diverses actions du Groupe d'action qui dénonce le manque de place pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), le gouvernement fédéral avait proposé il y a un an de mettre à la disposition du GAMP, via un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres, un bâtiment appartenant à l'Etat et géré par la Régie des bâtiments, pour créer une structure d'hébergement. Le GAMP étant une association de fait, il a été indispensable de créer une asbl, "Les Briques du GAMP", pour réceptionner le bâtiment. Celui-ci a été attribué à cette asbl par un arrêté royal en juin 2007. Cet immeuble, situé rue du Méridien, 22 à Saint-Josse, était à l'état d'abandon depuis dix ans. Il s'agit d'une maison de maître datant du milieu du 19^e siècle et d'annexes plus récentes. Le bâtiment n'étant pas du tout adapté à l'accueil des personnes atteintes de handicap lourd, des travaux de rénovation intégrale doivent y être réalisés. Ils sont estimés à un montant compris entre 2,5 et 4 millions d'€ et devraient être financés par l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'Etat fédéral, Beliris.

Initialement, l'asbl "Les Briques du GAMP" avait décidé d'attribuer prioritairement les bâtiments à des projets existants datant de plusieurs années et qui ont déjà reçu un accord de principe de la part de la Commission communautaire française. Cela permettait en tout cas d'avancer plus rapidement.

Ces accords impliquent un financement futur des frais de fonctionnement et de personnel destiné à l'encadrement des personnes handicapées. Actuellement, quatre projets ont obtenu un accord de financement mais ont été développés dans d'autres implantations, je vais y revenir.

A partir de ce moment-là, deux promoteurs ont été contactés par "Les Briques du GAMP". L'asbl "Farra Bruxelles-Capitale" qui cherchait des locaux depuis plusieurs mois s'est proposée pour occuper les lieux à Saint-Josse. Celle-ci gère un centre de jour accueillant 16 personnes handicapées (Farra-Forêt) et un centre de jour et d'hébergement pour 16 personnes (Farra-Derby), établis à Ixelles. La proposition qui est la plus susceptible d'être adoptée vise à occuper la totalité du bâtiment du Méridien, hormis pour une faible partie qui restera au siège social de l'asbl "Les Briques du GAMP", pour environ 60 m², selon les modalités suivantes:

- le déménagement des seize places en hébergement du Farra-Derby;
- la création de 8 places supplémentaires en hébergement, dont 5 de court séjour;
- l'ouverture de 25 places supplémentaires en accueil de jour pour de nouveaux bénéficiaires. Parmi ces 25 places, 5

seront destinées en répit pour les personnes hébergées en court séjour.

L'offre d'accueil de 49 places pour personnes handicapées de grande dépendance est donc diversifiée entre les centres de jour, centres d'hébergement, projets de répit et pour personnes handicapées vieillissantes.

Le Collège a marqué son accord de principe au projet de modification de l'agrément du centre de jour et d'hébergement des asbl "Farra Bruxelles-Capitale" et "Farra-Derby" relatif à l'augmentation de sa capacité d'accueil pour autant que toutes les conditions d'agrément soient réunies.

Certes, vous pourriez me répondre qu'il ne s'agit pas d'une énorme augmentation en tant que telle puisqu'il s'agit d'un déménagement et non d'un nouveau projet. Il se trouve que nous avons essayé d'opter pour cette formule mais que nous avons dû nous rabattre sur la solution proposée ici étant donné qu'elle était la plus rapidement réalisable.

S'agissant des délais d'exécution, une rencontre entre le président de l'asbl et mes collaborateurs est prévue dans deux semaines pour établir une planification plus précise.

Concernant la possibilité d'occupation des locaux de l'avenue du Derby jusqu'à la veille de la fin du bail emphytéotique, je ne puis vous répondre aujourd'hui. Le déménagement des places d'hébergement dépendra de l'avancement des travaux et des décisions de l'asbl. Si les conditions d'agrément sont respectées et que les finances de l'asbl le permettent, je ne vois aucun inconvénient à l'occupation des deux endroits par l'asbl. Cependant, j'ignore quelles sont ses intentions à l'heure actuelle. Nous en parlerons certainement dans deux semaines.

Sur l'impact budgétaire, le centre bénéficie pour le moment d'une subvention évaluée à 1.685.623 €. Après extension, la subvention du centre entraînerait un coût évalué à 2.824.535 €. En d'autres termes, le montant de l'extension s'élève à 1.138.911 €.

Venons-en aux autres projets. Comme le projet HOPPA a déjà été évoqué abondamment, j'y reviendrai brièvement. Il s'agit de construire un centre d'hébergement et un centre de jour pour une capacité de 25 personnes handicapées qui nécessitent des soins de nursing. Le bail emphytéotique pour la mise à disposition du terrain à l'asbl par la Commission communautaire française est signé. De plus, l'esquisse de l'avant-projet est validée, l'architecte est désigné et l'avant-projet est en cours d'élaboration. D'après mes informations, la demande de certificat d'urbanisme doit être introduite d'ici peu. Nous avons vu récemment les responsables d'HOPPA pour aborder les différentes questions et notamment pour voir comment éviter certains surcoûts. Nous avançons donc ensemble.

Condorcet et Estreda sont également des projets déposés sur la table depuis quelques années. Ils se sont constitués en une seule asbl, "Coupole de l'autisme", pour mettre sur pied en commun un projet de création de centres d'hébergement et de jour pour adultes atteints d'autisme, comptant 15 places chacun.

Comme M. Hervé Doyen vous l'a dit, la signature d'un bail emphytéotique avec la commune de Jette pour la mise à disposition de deux terrains est proche. Il me l'a annoncé cette semaine et je m'en réjouis. Le Collège vient d'adopter ce projet de bail avec une proposition de canon emphytéotique de 1 € symbolique. Il subsiste cependant des réticences au sein du collège jettois, et j'espère qu'elles pourront être très rapidement dépassées.

Quant au projet de la Braise, en début 2007, l'asbl m'a informée par courrier qu'un accord était donné par la commune d'Anderlecht pour lui accorder un terrain via un bail emphytéotique de 99 ans. L'administration de la Commission communautaire française m'indique toutefois que ce dernier ne serait toujours pas signé. En novembre 2007, l'asbl m'adressait une lettre me demandant la prolongation de validité de leur accord de principe. Aujourd'hui, j'attends toujours de l'administration une proposition afin d'y donner suite.

Je terminerai le chapitre consacré aux projets en évoquant l'avenir. Les projets que je viens de vous citer sont en cours de réalisation. Mais il n'empêche que nous devons déjà discuter de projets qui pourront se réaliser à moyen terme. J'ai récemment rencontré le président du CPAS de Bruxelles qui souhaite mettre à disposition un terrain situé à Laeken pour un projet relatif aux personnes handicapées. Nos administrations sont en train d'examiner les différentes possibilités.

A présent, j'évoquerai le chapitre relatif à l'augmentation de l'offre de places. Je vous informe qu'à la suite de la réforme de l'arrêté relatif aux centres d'hébergement et de jour, quelques places ont été créées. D'autres vont être proposées et une offre d'accueil alternative, intitulée "convention nominative pour séjour de répit et prise en charge légère", est enfin possible.

Diverses rencontres entre l'interface grande dépendance, l'administration et plusieurs institutions ont fait ressortir que ces dernières sont prêtes à faire le pas mais qu'il y a encore nécessité d'avoir une préparation et une formation du personnel pour s'ouvrir à la grande dépendance. Dans cette optique, on élabore un programme d'accompagnement et de soutien de ces équipes qui sera proposé via l'interface grande dépendance.

La coordination qui rassemble toutes les parties prenantes - centres, services de grande dépendance, associations de parents, administration - accompagne cette réforme. Cette dernière n'est pas aisée étant donné le manque indéniable de places.

Aujourd'hui, je puis vous indiquer que les extensions des centres agréés potentiels pour 2008 et début 2009 se chiffrent comme suit: 10 places, 19 places grâce à l'augmentation des 10%, 3 places en court séjour et de répit et 15 places hors projets qui se réaliseront dans les années à venir. Ici, j'évoque le plus court terme et je ne vise pas les nouvelles infrastructures.

Pour finir, vous me demandez ce qu'il en est de la transmission d'un rapport annuel portant sur les capacités d'accueil pour personnes handicapées en Région de Bruxelles-Capitale, par l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées. Pour rappel, depuis 2004, le Conseil consultatif section personnes handicapées de la Commission communautaire française a institué un groupe de travail appelé "Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées".

Ce groupe n'avait qu'une existence informelle. Ces trois dernières années, il a néanmoins réalisé un nombre important de travaux et d'études dont six études associatives en matière d'évaluation de l'adéquation des services et des prestations existantes aux besoins de groupes ou de catégories de personnes en situation de handicap.

Un second appel à projets d'études a abouti à la production de six nouvelles études complémentaires qui sont en voie de finalisation. Ce groupe de travail a aussi élaboré une enquête dont l'objectif était d'établir un premier état des lieux des demandes des personnes handicapées au niveau des centres de jour et d'hébergement. Un large travail d'élaboration de fiches de

C.R. N° 7 (2007-2008)

présentation de chaque centre de jour et d'hébergement a été réalisé par ses soins.

L'institutionnalisation de l'Observatoire est effective par arrêté depuis janvier 2008. Une des missions de cet organe sera d'établir annuellement un rapport d'activités qui comportera les travaux réalisés, les inventaires et les recommandations. Celui-ci sera transmis au Conseil consultatif et à votre Parlement. La constitution des organes de gestion de l'Observatoire est en cours. Une première réunion aura lieu à la fin de ce mois. Je communiquerai à ce nouveau comité la résolution telle qu'adoptée et je demanderai au Conseil consultatif d'élaborer un rapport relatif à ses activités.

Voici le point que je peux faire à l'heure actuelle. Nous souhaiterions que les choses aillent plus vite même si certaines se sont débloquées ces derniers mois. Certaines ouvertures peuvent également être envisagées dans les quelques mois qui viennent ainsi que d'autres possibilités à moyen terme.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS). - Il était nécessaire de faire le point suite à la diffusion de toutes ces informations éparses. Je partage votre optimisme, même si nous devons rester extrêmement vigilants en la matière. Nous soutenons tant le gouvernement de la Commission communautaire française que le Collège de la Commission communautaire commune dans les efforts qu'ils entreprennent. Nous resterons très attentifs à l'évolution de ce dossier.

Par ailleurs, vous avez bien perçu ma question sous-jacente sur le peu de places créées dans l'absolu en cas de déménagement. Il serait effectivement plus intéressant de conserver les lieux existants, auxquels viendrait s'ajouter le 22 de la rue du Méridien.

A ce sujet, je suis d'accord avec vous. Il convient d'entendre les motivations des acteurs, même si nous pouvons déjà préjuger de celles-ci qui sont certainement d'ordre financier. En effet, comme le soulignait Mme Persoons, il ne suffit pas d'avoir un toit sur la tête, il faut aussi l'entretenir et disposer du personnel adéquat pour faire fonctionner les lieux.

Je me réjouis par ailleurs de constater que des initiatives communales viennent renforcer les initiatives régionales. Monsieur Doyen, nous sommes vraiment prêts à vous soutenir dans les efforts que vous entreprenez. N'hésitez pas à faire appel à nous si vous rencontrez des difficultés comme il semble s'en profiler.

M. le Président. - Tout le monde en a pris bonne note.

Mme Fatiha Saïdi (PS). - Je persiste et signe. En ce qui me concerne, vous pouvez me faire confiance. Je voudrais que l'esprit qui a prévalu lors de la création de la maison de répit soit le même dans ce dossier-ci et j'aimerais que personne ne songe à faire de la musculation politique, de l'idéologie partisane, et encore moins de l'électoratisme en la matière.

M. le Président. - La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). - Normalement, il n'est pas permis de poser des questions complémentaires mais j'avais demandé où en était le Comité francophone de coordination des politiques d'aide et de santé. Je ne suis pas la seule à revenir régulièrement sur ce point puisque Mme Braeckman le fait aussi. Ce point est important si l'on désire créer des synergies et lors de

la première interpellation, il a été rappelé combien synergies et partenariats étaient essentiels.

Ensuite, par rapport au déménagement du centre Farra, vous n'avez pas du tout parlé du Conseil consultatif des personnes handicapées. Son avis n'est pourtant pas vraiment positif.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées. - Je demanderai à Mme Persoons de pouvoir répondre plus tard à sa première question, ma collaboratrice étant justement à une réunion sur la question des personnes handicapées. Elle ne peut donc pas y répondre. Vous avez raison concernant la deuxième question mais cela reste un avis. Il appartient aux responsables politiques de juger et de trancher à partir de cet avis.

Mme Caroline Persoons (MR). - Les 47 places que la ministre dénombre par le biais des réformes ou des arrêtés sont surtout des places en centres de jour et de répit. Cependant, la difficulté pour les parents vient du quotidien parce qu'ils vieillissent et que les nuits sont difficiles. Il faut donc créer des centres d'hébergement.

Il manque un plan, à la manière du plan de partenariat entre le public et le privé qui existe pour les écoles. Il faudrait aller dans ce sens avec les asbl concernées mais aussi avec des sociétés privées pour essayer de créer plus de places d'hébergement. Cela doit se faire également en partenariat avec la Région wallonne.

M. le Président. - L'incident est clos.

QUESTION ORALE

M. le Président. - L'ordre du jour et l'heure appellent la question orale de Mme Julie de Grootte.

LES DIPLOMÉS DÉLIVRÉS PAR L'ESPACE FORMATION PME

DE MME JULIE DE GROOTE

À MME FRANÇOISE DUPUIS, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le Président. - La parole est à Mme Julie de Grootte.

Mme Julie de Grootte (cdH). - En commission de l'Éducation de la Communauté française, le ministre Tarabella a été interrogé sur la problématique des passerelles éventuelles entre l'Ifapme, dépendant de la Région wallonne, l'Espace Formation PME (EFPME) et l'enseignement de promotion sociale.

L'Espace Formation PME propose des formations dans une multitude de secteurs professionnels sur base du principe de l'alternance. Celles-ci concernent tant l'apprentissage que la formation de chef d'entreprise. Ces formations sont sanctionnées par une certification mais à l'heure actuelle, il n'existe pas d'équivalence avec les titres délivrés par l'enseignement de la Communauté française.

Cette équivalence est cependant fort importante pour que ceux qui ont complété un tel parcours de formation puissent avoir accès à un emploi dans le secteur public. En commission de l'Éducation, le ministre Tarabella a rappelé cette lacune et le fait qu'il était difficile d'avoir un emploi dans le secteur public. Mais le gros problème se situe surtout au niveau du choix que les jeunes peuvent opérer. En effet, les apprentis qui obtiennent un certificat au terme de leur apprentissage se voient refuser l'accès aux emplois des services publics vu l'absence de certificat